



AVIS PUBLIC

CHANGEMENT DE LIEU POUR LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, qu'en raison des assouplissements des mesures sanitaires, les séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Port-Cartier se tiendront à nouveau à la salle du conseil (RC-12) de l'Hôtel de Ville, située au 40, avenue Parent, à Port-Cartier.

Les personnes se présentant à une séance ordinaire du conseil municipal devront respecter les mesures de sécurité mises en place, à savoir :

- Porter un masque ;
- Se désinfecter les mains ;
- Respecter la distanciation physique.

Afin de ne pas compromettre la sécurité des personnes présentes, la Ville se réserve le droit de refuser une personne présentant des symptômes de Covid-19 ou refusant de respecter les mesures de sécurité.

Si la Ville doit refuser l'accès à tout ou une partie du public pour respecter les mesures sanitaires, un enregistrement audio sera mis à la disposition du public.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 1^{er} jour du mois de mars 2022.

La greffière adjointe,

M^e Ariane CAMIRÉ

AC/lal